

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 21007-2:2015

Bouteilles à gaz - Identification et marquage à l'aide de la technologie d'identification par radiofréquences - Partie 2: Schémas de numérotage pour

Gas cylinders - Identification and
marking using radio frequency
identification technology - Part 2:
Numbering schemes for radio frequency

Gasflaschen - Identifizierung und
Kennzeichnung mittels
Hochfrequenzidentifizierungstechnologie
- Teil 2: Nummerierungssysteme für die

12/2015



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 21007-2:2015 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 21007-2:2015.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 21007-2:2015

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 21007-2**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Décembre 2015

ICS 23.020.30

Remplace EN ISO 21007-2:2013

Version Française

**Bouteilles à gaz - Identification et marquage à l'aide de la
technologie d'identification par radiofréquences - Partie 2:
Schémas de numérotage pour identification par
radiofréquences (ISO 21007-2:2015)**

Gasflaschen - Identifizierung und Kennzeichnung
mittels Hochfrequenzidentifizierungstechnologie - Teil
2: Nummerierungssysteme für die
Hochfrequenzidentifizierung (ISO 21007-2:2015)

Gas cylinders - Identification and marking using radio
frequency identification technology - Part 2:
Numbering schemes for radio frequency identification
(ISO 21007-2:2015)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 1 avril 2016.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen 3

ILNAS-EN ISO 21007-2:2015 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 21007-2:2015) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 58 “Bouteilles à gaz” en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 23 “Bouteilles à gaz transportables”, dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2016, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 2016.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN ISO 21007-2:2013.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 21007-2:2015 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 21007-2:2015 sans aucune modification.

Troisième édition
2015-12-15

**Bouteilles à gaz — Identification
et marquage à l'aide de la
technologie d'identification par
radiofréquences —**

**Partie 2:
Schémas de numérotage pour
identification par radiofréquences**

*Gas cylinders — Identification and marking using radio frequency
identification technology —*

Part 2: Numbering schemes for radio frequency identification



Numéro de référence
ISO 21007-2:2015(F)

© ISO 2015

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes, définitions et notations numériques	2
3.1 Termes and définitions.....	2
3.2 Notations numériques.....	2
4 Présentation des données	3
4.1 Prescriptions générales.....	3
4.2 Messages ASN.1.....	3
4.3 Prescriptions d'identification des messages.....	3
4.4 Contexte prédéfini et utilisation de règles de codage compact.....	4
4.5 Échantillons de constructs de structures de données pour BG.....	4
5 Structure d'identification des bouteilles à gaz (variable)	4
5.1 Prescriptions générales.....	4
5.2 Construct de structure de données.....	5
5.2.1 Généralités.....	5
5.2.2 Identificateur de schéma de données (DSI).....	5
5.2.3 Longueur.....	5
5.2.4 Champ de données.....	5
6 Schémas de données d'identification des bouteilles à gaz (variable)	5
6.1 Prescriptions générales.....	5
6.2 Schéma de données « 01 » : numérotation (binaire).....	7
6.2.1 Généralités.....	7
6.2.2 Code de pays émetteur.....	7
6.2.3 Organisme d'enregistrement.....	7
6.2.4 Identificateur d'émetteur.....	8
6.2.5 Numéro unique.....	8
6.2.6 Conclusion.....	8
6.3 Schéma de données « 02 » : numérotation (ASCII).....	8
6.3.1 Généralités.....	8
6.3.2 Code de pays émetteur.....	9
6.3.3 Organisme d'enregistrement.....	9
6.3.4 Identificateur d'émetteur.....	9
6.3.5 Chaîne unique.....	9
6.3.6 Conclusion.....	9
6.4 Schéma de données « 10 » : informations relatives au fabricant des bouteilles (facultatives).....	9
6.4.1 Vue d'ensemble.....	9
6.4.2 Généralités.....	10
6.4.3 Code du fabricant.....	10
6.4.4 Numéro de série du fabricant.....	10
6.5 Schéma de données « 11 » : informations relatives à l'homologation de la bouteille (facultatives).....	11
6.5.1 Généralités.....	11
6.5.2 Code du pays.....	11
6.6 Schéma de données « 12 » : informations relatives à l'emballage de la bouteille (facultatives).....	11
6.6.1 Généralités.....	11
6.6.2 Capacité en eau (l).....	12
6.6.3 Pression de travail (bar).....	12
6.6.4 Pression d'épreuve (bar).....	12